



Désistement logement social après acceptation

Par **Sourimane**, le **11/02/2025** à **02:52**

Bonjour
Je suis dans un logement insalubre depuis 4 ans, mon logement a été classé insalubre par arrêté préfectoral et l'agence régionale de santé. J'ai 5 ans d'ancienneté de demandeur de logement social. Je n'avais pas reçu de proposition de logement auparavant.
Sauf il y a un mois la préfecture m'a positionné sur un logement et j'ai refusé car ce logement était dans une zone très insécuritaire avec différents trafics. J'ai justifié mon refus mais il a quand même été comptabilisé comme un refus. Ensuite il y a 10 jours, la préfecture me positionne sur un autre logement, j'ai visité, il s'avère que le logement est neuf mais le seul problème c'est que ce logement est situé à côté d'un grand boulevard très fréquenté par les voitures et il y a également une usine en face du logement.
Au départ je n'ai pas voulu accepter car je suis très sensible au bruit et j'ai dû changer plusieurs fois de logement à cause du bruit. Mais en contactant le service de la préfecture, ils m'ont fait comprendre que si je refuse cette offre c'est très mal vu et c'est fort possible qu'ils ne me proposent plus d'autres logements ou bien je ne serais plus prioritaire. J'ai accepté l'offre par contraintes.
Je voulais savoir, si tout cela était réel, et maintenant que j'ai accepté cette offre, est-ce que je peux encore me désister en sachant que je n'ai pas signé de contrat de bail. Je vous remercie. Cordialement.

Par **amajuris**, le **11/02/2025** à **16:59**

bonjour,
sachant qu'il y a plus de demandeurs de logements sociaux que de logements sociaux disponibles, si vous refusez cette deuxième proposition, votre dossier risque de se retrouver au bas de la pile car vous n'êtes plus vraiment prioritaire après ces 2 refus, il faut

croire que vous préférez votre logement insalubre actuel.rnrnsalutations

Par **Sourimane**, le **11/02/2025 à 17:12**

Ce n'est pas que je préfère mon logement actuel mais mon longtemps actuel il est insalubre mais c'est calme et moi je ne supporte pas trop le bruit,rnrnC'est vrai que ça sera mon 2ème refus si je le refuse mais théoriquement j'ai le droit 3 refus.rnrnDe plus je peu justifier mon refus par un certificat médical

Par **jodelariege**, le **11/02/2025 à 17:56**

bonjourrnrnvous avez un certificat médical qui dit que vous etes sensible au bruit et que cela vous handicape? est ce une maladie reconnue par la médecine?rnrncomme déjà dit dans un autre forum avec un logement social vous ne pouvez pas trop choisir /controler votre environnement:les logements sociaux ne sont pas à la campagne ou dans des petis coins tranquillesrnrnil y a un gros gros risque que vos refus vous place en bas de la liste ou vous exclue complètement pour une demande excessivernrvous pouvez aussi voir dans le privé mais cela est plus cher

Par **Sourimane**, le **12/02/2025 à 16:39**

BonjourrnrnOui j'ai un certificat médical qui dit que je suis sensible aux bruit.rnrnMais si je refus et je leur envoirrnrnJe ne sais pas si il vont prendre en compte mon refus et me proposer par la suite encore ou pas.rnrnEnrnrnSachant que théoriquement j'ai le droit à 3 refus en réalité.rnrnSi je refuse celui là, ça sera mon 2 ème refus

Par **jodelariege**, le **12/02/2025 à 18:12**

bonjourrnrnpas sur que votre certificat soit suffisant pour que l'organisme accepte votre second refus ;il y a énormément de personnes qui ne supportent pas trop le bruit et si vous n'etes pas considéré comme handicapé par le bruit cela a peu de chance d'etre pris en compte (par exemple avec un statut d'handicapé et une allocation adulte handicapé AAH due à votre intolérance au bruit)rnrnnous vous donnons notre avis mais nous ne sommes pas décisionnaires ; c'est l'organisme d' HLM qui décide en dernier ressort ;nous vous disons juste qu'il y a un risque de refus ; ce n'est pas une certitude mais un risque...rnrnc'est vous qui voyez

Par **Sourimane**, le **16/02/2025 à 20:58**

OuirnJe comprends et je vous remercie pour vos réponse justementnMais pourquoi il disent théoriquement on a le droit à 3 refus si c'est pas vraiment appliquer ?nC'est ça que j'ai du mal à comprendre.nEn tous cas la on me propose un studio dans un logement social mais si je refus je ne sais pas ce que j'auraisnSi ça sera meilleur ou pire.nC'est un peu la roulette russe

Par **jodelariege**, le **17/02/2025 à 09:05**

bonjourn"Mais pourquoi il disent théoriquement on a le droit à 3 refus si c'est pas vraiment appliquer ?" parce qu'il y a la théorie et la pratiquentout dépend du contexte : si il y a 1000 familles qui attendent derriere vous les décideurs vont estimer que vous faites le difficile et vont donner la priorité à d'autres;si des gens dorment dans la ruenet si on vous enlève de la liste vous allez déposer plainte ?ncomme déjà dit il existe un risque mais on ne peut pas répondre à la place des décideurs;à vous de voir

Par **amajuris**, le **04/03/2025 à 13:32**

bonjour,ncomme déjà indiqué dans une autre discussion, vous avez droit à 3 refus mais pas obligatoirement à 3 propositions, il est possible qu'au vu de vos exigences, il n'existe pas de logement social disponible actuellement.nsalutations